

| | |
|--|--|
| Intervention: | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher] Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Traitement particulier (consulter cette étiquette). EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. |
| Entreposage: | Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 ° C/122 ° F. |
| Élimination: | Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. |
| Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH: | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Identité Chimique | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | Contenu en pourcentage (%)* |
|------------------------------|-------------------------|------------|-----------------------------|
| Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- | | 112-34-5 | 5 - 10% |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | | 1310-73-2 | 3 - 7% |
| Propane | | 74-98-6 | 1 - 5% |
| Butane | | 106-97-8 | 1 - 5% |

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

| | |
|------------------------|--|
| Ingestion: | Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. |
| Inhalation: | Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène. |
| Contact Cutané: | Les symptômes peuvent se manifester à retardement. Il est important d'enlever immédiatement la substance de la peau. Laver vite et rincer la peau contaminée avec de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. |



Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Données non disponibles.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Données non disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques.



Procédures de notification: Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.

Mesures de Précautions Environnementales: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire: Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité: Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 ° C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Garder sous clef. Aérosol Niveau 1

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

| Identité Chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|---|----------|------------------------------|--|
| Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- - Fraction inhalable et vapeurs. | TWA | 10 ppm | Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2013) |
| Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- - Fraction inhalable et vapeurs. | TWA | 10 ppm | Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015) |
| Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- - Fraction inhalable et vapeurs. | TWA | 10 ppm | US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2013) |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | CEILING | 2 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | CEILING | 2 mg/m3 | Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006) |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | CEV | 2 mg/m3 | Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007) |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | Ceiling | 2 mg/m3 | Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009) |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | CEILING | 2 mg/m3 | Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011) |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | CEILING | 2 mg/m3 | Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017) |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | Ceiling | 2 mg/m3 | US. ACGIH Threshold Limit Values (2008) |
| Propane | TWA | 1,000 ppm | Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009) |
| Propane | 8 HR ACL | 1,000 ppm | Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009) |
| Propane | TWA | 1,000 ppm 1,800 mg/m3 | Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| Propane | TWA | 1,000 ppm | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |



| | | | |
|--------|---------------|---------------------|--|
| | 15 MIN ACL | 1,250 ppm | Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009) |
| Butane | STEL | 1,000 ppm | Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017) |
| Butane | STEL | 750 ppm | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017) |
| | TWA | 600 ppm | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017) |
| Butane | TWA | 800 ppm 1,900 mg/m3 | Canada. VLEs du Québec. (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| Butane | TWA | 1,000 ppm | Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009) |
| Butane | 8 HR ACL | 1,000 ppm | Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009) |
| Butane | STEL | 1,000 ppm | Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018) |
| | 15 MIN ACL | 1,250 ppm | Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009) |
| Butane | STEL | 1,000 ppm | US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018) |

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

- Informations générales:** L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.
- Protection du visage/des yeux:** Porter au besoin un respirateur intégral. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
- Protection de la Peau**
- Protection des Mains:** Données non disponibles.
- Autre:** Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
- Protection Respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
- Mesures d'hygiène:** Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact cutané avec cette matière. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

| | |
|----------------|--------------------------|
| État physique: | Liquide |
| Forme: | Aérosol pulvérisé |
| Couleur: | Données non disponibles. |

Odeur: Données non disponibles.

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.

pH: Données non disponibles.

Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition: Données non disponibles.

Point d'éclair: -104.44 °C

Taux d'évaporation: Données non disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz): Données non disponibles.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité – supérieure (%): Données non disponibles.

Limites d'inflammabilité – inférieure (%): Données non disponibles.

Limites d'explosivité – supérieure (%) : Données non disponibles.

Limites d'explosivité – inférieure (%): Données non disponibles.

Pression de vapeur: 4,826 – 6,205 hPa (20 ° C)

Densité de vapeur: Données non disponibles.

Densité: Données non disponibles.

Densité relative: Données non disponibles.

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Données non disponibles.

Solubilité (autre): Données non disponibles.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Données non disponibles.

Température d'auto-inflammation: Données non disponibles.

Température de décomposition: Données non disponibles.

Viscosité: Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions Dangereuses: Données non disponibles.

Conditions à Éviter: Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Données non disponibles.

Produits de Décomposition Dangereux: Données non disponibles.



11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Inhalation: | Données non disponibles. |
| Contact Cutané: | Données non disponibles. |
| Contact avec les yeux: | Données non disponibles. |
| Ingestion: | Données non disponibles. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|------------------------|--------------------------|
| Inhalation: | Données non disponibles. |
| Contact Cutané: | Données non disponibles. |
| Contact avec les yeux: | Données non disponibles. |
| Ingestion: | Données non disponibles. |

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: ETAmél: 25,368.42 mg/kg

Cutané

Produit: ETAmél: 29,094.74 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Propane
LC 50: > 100 mg/l
LC 50: > 100 mg/l

Butane
LC 50: > 100 mg/l
LC 50: > 100 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)-
DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, 90 – 120 d): 14 ppm(m) Inhalation
Résultat expérimental, étude clé
DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 90 d): 250 mg/kg Voie orale Résultat
expérimental, étude clé
DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie cutanée, 13 Weeks): > 2,000 mg/kg Voie
cutanée Résultat expérimental, étude clé
Propane
DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation
Résultat expérimental, étude clé
DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation
Résultat expérimental, étude clé
Butane
DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation



Résultat expérimental, étude clé
DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation
Résultat expérimental, étude clé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude complémentaire

Sodium hydroxide (Na(OH)) Estimation Corrosif , 1 min
in vivo (Lapin): Irritant Résultat expérimental, étude du poids de la preuve

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- Lapin, 24 – 72 hrs: Très irritant

Sodium hydroxide (Na(OH)) Corrosif
Lapin, 2 d: 10% d'hydroxyde de sodium – catégorie 1; Hydroxyde de sodium à 0,5%
– Légèrement irritant pour les yeux

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- Sensibilisation de la peau., in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles – Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles – Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Risque d'Aspiration****Produit:** Données non disponibles.**Autres Effets:** Données non disponibles.**12. Données écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 2,400 mg/l Résultat expérimental, étude complémentaire

Sodium hydroxide (Na(OH)) LC 50 (Gambusia affinis, 96 h): 125 mg/l Mortalité
LC 50 (Gambusia affinis, 96 h): < 180 mg/l Résultat expérimental, étude complémentaire

Propane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Butane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- LC 50 (Daphnia magna, 48 h): +/- 1,743 mg/l QSAR QSAR, étude complémentaire

Butane LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**



| | |
|------------------------------|---|
| Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- | 85 % (28 d) Déte ct  dans l'eau. R sultat exp rimental,  tude cl  |
| Propane | 100 % (385.5 h) D te ct  dans l'eau. R sultat exp rimental,  tude cl  50 % (3.19 d) D te ct  dans l'eau. QSAR,  tude du poids de la preuve |
| Butane | 100 % (385.5 h) D te ct  dans l'eau. R sultat exp rimental,  tude cl  |

Rapport DBO/DCO

Produit: Donn es non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation**Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

Produit: Donn es non disponibles.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Donn es non disponibles.

Mobilit  dans le Sol:

Donn es non disponibles.

R partition connue ou pr visible entre les diff rents compartiments de l'environnement

| | |
|------------------------------|--------------------------|
| Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- | Donn es non disponibles. |
| Sodium hydroxide (Na(OH)) | Donn es non disponibles. |
| Propane | Donn es non disponibles. |
| Butane | Donn es non disponibles. |

Autres Effets Nocifs:

Donn es non disponibles.

13. Donn es sur l' limination

Instructions pour l' limination: Les d versements, le traitement ou l' limination peuvent  tre soumis   des lois f d rales, provinciales ou locales.

Emballages Contamin s: Donn es non disponibles.

14. Informations relatives au transport**TDG**

| | |
|---|-------------------------------------|
| N  ONU: | UN 1950 |
| Nom Officiel d'Exp dition UN: | Aerosols, Flammable, Corrosive PGII |
| Classe(s) de Danger Relatives au Transport | |
| Class: | 2.1 |
| Label(s): | 8 |
| EmS No.: | 2.1, 8 |
| Groupe d'Emballage: | - |
| Risques pour L'Environnement: | Non |
| Pr cautions particuli res pour l'utilisateur: | Non r glement . |

**IMDG**

| | |
|---|-------------------------------------|
| N° ONU: | UN 1950 |
| Nom Officiel d'Expédition UN: | Aerosols, Flammable, Corrosive PGII |
| Classe(s) de Danger Relatives au Transport | |
| Class: | 2.1 |
| Label(s): | 8 |
| EmS No.: | 2.1, 8 |
| Groupe d'Emballage: | - |
| Risques pour L'Environnement: | Non |
| Précautions particulières pour l'utilisateur: | Non réglementé. |

IATA

| | |
|---|---|
| N° ONU: | UN 1950 |
| Nom d'expédition: | Aerosols, Flammable, contenant une substance de Classe 8, Groupe d'Emballage II |
| Classe(s) de Danger Relatives au Transport: | |
| Class: | 2.1 |
| Label(s): | 8 |
| Groupe d'Emballage: | -- |
| Risques pour L'Environnement: | Non |
| Précautions particulières pour l'utilisateur: | Interdit. |

15. Informations sur la réglementation**Règlements fédéraux du Canada****Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)**

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)**

NPRI Non réglementé.

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détailléeNPRI PT5 Propane
Butane**Gaz à effet de serre**

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

| | |
|------------|-----------------|
| CA CDSI | Non réglementé. |
| CA CDSII | Non réglementé. |
| CA CDSIII | Non réglementé. |
| CA CDSIV | Non réglementé. |
| CA CDSV | Non réglementé. |
| CA CDSVII | Non réglementé. |
| CA CDSVIII | Non réglementé. |

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

Règlements internationaux**Protocole de Montréal**

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

Inventaires:

| | |
|-------------|--------------------------------------|
| AICS: | En conformité avec les stocks |
| DSL: | En conformité avec les stocks |
| NDSL: | Pas en en accord avec l' inventaire. |
| ONT INV: | En conformité avec les stocks |
| IEGSC: | En conformité avec les stocks |
| ENCS (JP): | Pas en en accord avec l' inventaire. |
| ISHL (JP): | Pas en en accord avec l' inventaire. |
| PHARM (JP): | Pas en en accord avec l' inventaire. |
| KECI (KR): | En conformité avec les stocks |
| INSQ: | En conformité avec les stocks |
| NZIOC: | En conformité avec les stocks |
| PICCS (PH): | En conformité avec les stocks |
| TCSI: | En conformité avec les stocks |
| TSCA: | En conformité avec les stocks |
| EU INV: | Pas en en accord avec l' inventaire. |



16. Autres informations

Date de Publication: 03/02/2022

Date de la Révision: Données non disponibles.

Version n°: 1.2

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.